

4°. Pour être admis à suivre l'Hôtel-Dieu, il faut s'être inscrit dans le Régistre de l'Ecole et avoir payé la carte de cet Hôpital.

5°. De même que pour suivre la Maternité, il faut avoir suivi un cours complet d'accouchement à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, avoir payé la carte d'entrée, et se conformer aux règlements de cette Institution.

6°. L'Ecole exigera de tout Elève que les lois de la plus stricte bienséance soient observées durant les visites à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'à la Maternité.

7°. Il est absolument défendu aux Elèves d'amener aucune personne étrangère dans la salle de dissection, sans une permission spéciale.

8°. Les vacances commenceront le 24 Décembre de chaque année et finiront le 6 Janvier suivant. L'appel des Elèves sera fait le 7 Janvier ; avant et après cette époque, l'appel sera fait de temps en temps, et celui qui ne répondra pas à son nom, sans donner de bonnes raisons de son absence, ses cartes ne seront pas certifiées comme ayant régulièrement suivi les Cours.

---